

AMAP LA SOUPE AUX CAILLOUX

CONTRAT D'ENGAGEMENT « PRODUITS LAITIERS BIO » du 11 Mai 2017 au 9 novembre 2017

Ferme de la Petite Seille

Entre le producteur :

EARL DE LA PETITE SEILLE - Agriculture biologique

Etienne BALAND & Jean-Marie MARCHAL
6 rue du Château – 54760 ARRAYE ET HAN

Et l'Amapien(ne) :

Nom :
Prénom :
Tél. :
Courriel :@.....

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties en vue de soutenir la « Ferme de la Petite Seille » et fournir à l'adhérent une production de qualité, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des AMAP.

L'Amapien s'engage à prépayer sa commande pour l'intégralité du contrat. Il viendra chercher son panier de laitage à chaque livraison ou missionnera une personne de son choix. En cas d'oubli, la commande n'est ni remboursée ni remplacée. Il partage les risques liés à la production (intempéries, maladies...)

Il participe à la vie de l'AMAP suivant sa disponibilité, aide à la distribution, participation aux A.G., aux événements organisés par l'AMAP et/ou ceux auxquels l'AMAP est représentée, visites chez les producteurs,...

L'EARL de la Petite Seille s'engage à respecter le bien être des animaux, l'environnement et préserver la biodiversité. Elle propose, en toute transparence, des produits à un prix forfaitaire, stable et équitable. Elle met en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer les livraisons dans de bonnes conditions en respectant la chaîne du froid et les dates de péremption. Elle sera présente lors des livraisons et permettra la visite de la ferme.

Producteur et consommateurs recherchent un lien de proximité basé sur la confiance. L'AMAP s'efforce d'assurer le bon fonctionnement de ce lien.

DATES ET LIEU DE LIVRAISON

- Distribution toutes les 2 semaines du 11 mai 2017 au 9 novembre 2017.
- Dates impliquées : 11/05, 25/05, 8/06, 22/06, 6/07, 20/07, 17/08, 31/08, 14/09, 28/09, 12/10, 26/10, 9/11 soient 13 dates
- Les jeudis soirs de 18h à 19h30.
- A ROGEVILLE, au bord du champ d'Anne-Sophie (chemin de l'Orme), ou, en cas de mauvais temps dans la grange Grand rue.

COMMANDE

Le contenu du panier choisi sera fixe pour les 13 semaines d'engagement. Complétez le tableau ci-après pour composer votre panier :

| Produits | PU | Qté | TOTAL | Produits | PU | Qté | TOTAL |
|--------------------------------------|--------|-----|-------|--|--------|-----|-------|
| Poche de lait pasteurisé | 1 € | | | Crème 25 cl | 1,90 € | | |
| 4 yaourts nature | 1,80 € | | | Crème 50 cl | 3,60 € | | |
| 4 yaourts brassés aux fruits | 2 € | | | P'tite meule fermière nature | 2,20 € | | |
| 4 yaourts vanille | 2 € | | | P'tite meule fermière épicée | 2,50 € | | |
| 4 yaourts citron | 2 € | | | Fromage frais à tartiner | 3,40 € | | |
| 2 yaourts fruits + 2 yaourts vanille | 2 € | | | Fromage blanc battu 500g | 2,50 € | | |
| 2 yaourts fruits + 2 yaourts citron | 2 € | | | Faisselle 500g | 2,50 € | | |
| 2 yaourts vanille + 2 yaourts citron | 2 € | | | Alternance fromage blanc / faisselle selon les possibilités de la Petite Seille | 2,50 € | | |
| Beurre 170g | 2,60 € | | | | | | |
| | | | | TOTAL D'UN PANIER HEBDOMADAIRE | | | |
| | | | | TOTAL POUR LES 13 PANIERS | | | |

PAIEMENT

- Paiement en 1 chèque (encaissé en juin)
 2 chèques de et (Encaissés en juin et août)
 3 chèques de et et (Encaissés en juin, août et octobre)

Les chèques sont à établir à la signature du contrat. Ils sont à libeller à l'ordre de « EARL de la Petite Seille » et à remettre à l'AMAP La Soupe aux Cailloux lors de la distribution du jeudi ou à envoyer à l'AMAP : 41 Grand Rue – 54380 ROGEVILLE.

Contrat à retourner en 3 exemplaires (un pour l'AMAP, un pour l'amapien et un pour le producteur)

Fait à ROGEVILLE, le /.... /2017
EARL de la Petite Seille, Etienne BALAND
Signature

Fait à ROGEVILLE, le /.... /2017
L'amapien(ne)
Signature